



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

Réunion du 2 février

I - Comptabilité

Isabelle met dans le PV les tableaux transmis par Annie.

Isabelle a refait le budget prévisionnel suite l'augmentation des cotisations FAGE et FGF et des restes à payer pour 2015.

Isabelle rappelle le principe que les états de frais doivent être envoyés mensuellement pour règlement à la trésorière.

Il ne doit pas y avoir de reste à payer comme cette année. Sinon en justification comptable le budget est erroné.

Isabelle demande à Annie de faire un rappel par mail à l'ensemble des délégués

1. Avant toute dépense demander l'accord
2. Pour les états frais liés aux réunions, ne seront payés que les états de frais ou le mail de convocation à la réunion sera joint à l'état de frais
3. Tout état de frais non déposé dans les 3 mois après la réunion ne sera pas réglé.

Isabelle demande à Annie et Marie Michelle ou elles en sont

1. **Appel à cotisation :**

Annie : j'ai envoyé 61 appel à cotisations pour le mois de janvier, j'ai reçu en retour 14 renouvellement. En ce qui concerne le mois de février, j'ai mis sous plis 68 appels que j'ai transmis le 1er février à Sophie pour affranchissement.

2. **Rappel à cotisation :**

Annie : J'ai adressé également le 1er février le tableau des adhérents ayant un retard de paiement de deux mois

3. **Dans les relances :**

Annie : Je ne fais pas de différence entre les rappels à cotisations et les relances. (bleu = appel à cotisations , rouge = rappel pour Marie Michelle

Marie Michèle : J'envoie les rappels tout de suite dès que je les reçois de la part d'Annie, pour ceux dont l'adresse n'est plus valable, je prend les noms et je fais les recherches de toutes les manières possibles!

Le nouveau budget prévisionnel est ainsi

Téléphone Isabelle	1 080,00
Permanence Marie-Michelle	2 000,00
Permanence Claude	1 000,00
Permanence Johanna	1 100,00
Permanence Catherine	200,00
Réunion Justice FO	300,00
Deplacement Guadeloupe	1 800,00
Deplacements délégués	5 000,00
Réunion des délégués	3 500,00
Carte FAGE	1 700,00
Carte FGF	632,00
Virement mensuel	3 000,00
Reunion de l'union	520,00
Divers	200,00
Frais Bancaires	180,00
Solde cotisation FGF/FAGE	2 962,00
Comptable	1 200,00
Abonnement de train	1 200,00
	<u>27 574,00</u>

Annie : Je crois qu'il manque les timbres pris à l'UD ?

AVANCE DE FRAIS POUR MARIE MICHELLE :

Lors de la dernière réunion de bureau il avait été décidé de prévoir un budget de fonctionnement pour certains délégués qui avaient des déplacements réguliers, c'est le cas de Marie Michelle qui a tiré la sonnette d'alarme parce que son propre budget se trouvait en déficit du fait de l'avance des frais de déplacement.

j'ai regardé les dépenses de Marie Michelle depuis juin 2015; voilà les chiffres :

juin : 300

juillet 130

septembre : 250

octobre 140

novembre 100

décembre 145

On peut considérer qu'en moyenne elle dépense 150 euros par mois, je propose soit de lui faire une avance mensuelle de 150 € à charge pour elle de me prévenir quand elle a besoin de plus et sous condition de me transmettre les états de frais le plus vite possible ainsi qu'un état de l'utilisation de cette avance ou autre solution pâquerette me fait un mail dès qu'elle a engagé une dépense, je fais le chèque immédiatement et elle m'envoie son état de frais dans les meilleurs délais. Isabelle a donné son accord pour une avance de 150 € en début de mois et un complément si elle le demande.

Marie Michèle : Pour les avances de frais, c'est mieux ainsi car vu le temps qu'à mis l'école pour me rembourser depuis septembre plus de 800 € et pour les rendez vous et réunions à venir, je préfère avoir une avance et à charge pour moi de retourner à Annie rapidement les justificatifs.

Catherine : Je suis d'accord avec l'avance

Natacha : Pas de soucis non plus avec l'avance des frais de Marie-Michelle

Jean-Jacques : pas de soucis pour moi c'est normal, Marie Michèle a beaucoup de déplacements également

Phil : idem

Sophie : effectivement, faire une avance de frais c'est toujours compliqué et c'est tout à l'honneur de notre pâquerette de faire les déplacements. Je ne peux bien sur que trouver cela normal.

Isabelle laisse la parole à Claude sur la possibilité d'adhérer en ligne, ce que cela représente comme avantage, le coût et la trésorière aussi le travail que cela représente.

Claude :

pour mémoire ce qu'il faut garder à l'esprit c'est que le paiement en ligne comme plus généralement le paiement par CB a un coût pour un commerçant.

Dans un magasin il faut louer un terminal de paiement qui sécurise la transaction bancaire, sur internet c'est pareil

A l'heure actuelle nous avons un site qui est optimisé pour ce type de prestation : nous pouvons avoir une rubrique de paiement en ligne aussi attractive que n'importe quelle boutique sur internet et j'en ai fait la démonstration à isabelle et sophie, le rendu est vraiment très agréable et simple d'utilisation.

Reste à décider quel prestataire choisir pour le paiement :

j'ai exploré quatre possibilités :

1. paypal
2. l'offre de la BNP puisqu'il s'agit de la banque de notre os
3. les deux prestataires recommandés par wix notre hébergeur

Paypal : son avantage : c'est très connu et ça fonctionne très bien / son inconvénient majeur à mon sens c'est qu'il faut posséder un compte paypal pour pouvoir faire un achat. et là c'est bloquant pour celui qui veut seulement adhérer... il aura pas envie de créer un compte paypal rien que pour cela

la bnp : son offre s'appelle mercanet c'est très coûteux 389 euros à l'achat puis un abonnement de 30 euros par mois mais c'est un interlocuteur qui a pignon sur rue et qui parle notre langue donc en cas de problème on se retourne facilement vers eux

stripe : pas de compte à créer pour l'acheteur, le prix est similaire à paypal : 0,30 par transaction plus 2,9% du montant de la transaction

pas de logiciel à acheter pas d'abonnement

on peut proposer un abonnement (=paiement récurrent)

ce qui me gêne

ils sont arrivés depuis peu sur le segment français ...

tout est en anglais sur leur site et donc sur leurs conditions générales de vente

je n'ai pas trouvé leur agrément sur le site de la banque de france (ACP autorité de contrôle prudentiel) ça ne veut pas dire qu'il n'existe pas pour autant ...

je n'ai pas trouvé le montant du dépôt de garantie de la transaction (il semble qu'il y en ait un mais vu que c'est en anglais ...)

wirecard :

c'est le leader du marché donc j'ai beaucoup plus d'infos et de partages d'expériences

il y a une VF sur leur site

abonnement possible

tarifs inférieurs à stripe :

0,25 centimes par transaction +2% du montant

dépôt de garantie de 5% pendant 180 jours

conforme au standard PCIDSS (un standard de sécurité pour les cb)

agréé banque de france (je les ai trouvés sur le site BDF)

comment ça marche :

on reçoit un mail immédiat pour nous dire que la transaction est validée

on reçoit un virement une fois par semaine

la commission est prélevée tout de suite sur le prix donc on a rien à faire

on a un mail par semaine pour récapituler les opérations

exemple pour une cotisation du 7e au 10e échelon de 57 euros

1,14 euros (les 2% de com')

0,25 euros (le fixe)

total = 1,39 euros prélevés par le prestataire pour un abonnement

et 2,85 euros restitués au bout de 180 jours

ce que j'en pense :

- *on est loin des tarifs de la bnp ...ma préférence va à wirecard pour les tarifs et pour le site en français, pour l'agrément banque de france*
- *est ce que les collègues vont faire le choix de l'abonnement ... j'espère que oui en tout cas un cout de 1,39 pour un abonnement c'est pas si mal je trouve*
- *si on leur propose simultanément de payer une année unique par carte j'ai un doute sur le choix de l'abonnement donc je pense qu'il ne faut pas proposer ce choix s'ils veulent une seule année c'est un chèque.*
- *si on propose uniquement des paiements uniques par carte c'est peut être plus tentant pour ceux qui sont fâchés avec le chéquier : c'est plus facile en ligne ...*
- *au moment du renouvellement il faut prévoir que la trésorière au lieu de faire un rappel de cotisation fait une information du renouvellement par tacite reconduction et penser à y intégrer une vérification de l'indice (pour le tarif ...)*
- *je pense qu'il faut continuer à proposer le paiement par chèque j'ai donc subdivisé la rubrique comment adhérer en deux choix : chèque et abonnement*

De plus après discussion avec isabelle il y a une question à explorer c'est la mensualisation de l'abonnement, je pense que c'est possible mais je dois vérifier

Autre point à garder en tête : on est soumis au code de la consommation quand on vend une prestation donc il faut des conditions générales à ajouter sur le site. Je vous soumetts celles ci.

Je me suis efforcée d'aller au plus simple : j'avais fait un projet sur le site, pour voir le rendu, une simple boîte de dialogue dans la « boutique » pour envoyer un mail à la trésorière (la boîte de dialogue envoie une copie pour info de la résiliation à une 2e adresse mail, il faut décider à qui ?) afin de lui indiquer qu'on souhaite arrêter l'abonnement au bout d'un an. Cela donne un parallélisme des formes puisqu'on envoie tout aussi bien par mail l'information à l'adhérent qu'il arrive à échéance et qu'il y a une tacite reconduction (on gagne du temps et des timbres). J'ai précisé dans les conditions générales que c'est à l'adhérent de nous donner son mail et que nous lui écrivons à l'adresse qu'il fournit (si il ferme la boîte ou ne relève pas ses mail c'est son pb)

- **Modalités de renouvellement et de résiliation :**

L'adhérent peut annuler le renouvellement automatique de son adhésion, en utilisant la boîte de dialogue figurant dans la rubrique adhésion, la résiliation se fait au plus tard une semaine avant le renouvellement par tacite reconduction. La résiliation prendra effet à la date d'échéance de l'adhésion en cours.

A l'expiration d'une adhésion, celle-ci sera, sauf résiliation notifiée par l'adhérent dans les conditions indiquées ci-dessus, renouvelé par périodes de 12 mois. L'adhésion ainsi prorogée sera facturée sur la base tarifaire initialement choisie par l'adhérent.

Conformément à l'article L 136-1 du Code de Consommation français, le SDGF FO informera le membre concerné en lui indiquant, par courrier électronique à l'adresse mail préalablement fournie par l'adhérent, envoyé au plus tard trente (30) jours avant le terme extinctif de l'abonnement initial, qu'il peut résilier gratuitement son abonnement avant la date d'échéance de celui-ci en le notifiant au SDGF FO, faute de quoi, son abonnement sera prorogé par périodes équivalentes à celle initialement facturée jusqu'à ce que l'adhérent notifie à SDGF FO son souhait de résilier son adhésion en cours dans les conditions décrites ci-dessus.

- **Après réception de votre règlement, vous recevrez :**
 - Votre carte d'adhérent
 - Votre justificatif fiscal

AVIS DU BUREAU

Marie Michele : Si c'est faisable pourquoi pas ? Mais je vois pas comment ils pourront faire pour le paiement? Si c'est comme les achats en ligne, il faudra que cela soit sécuriser !

La pro de l'info a sûrement une solution.

Jean-Jacques : pourquoi pas, c'est un plus sachant qu'il nous faut une sécurité juridique et informatique .

Annie :

Pour PAYPAL : je pense comme JJ que les collègues qui n'ont pas déjà un compte Paypal ne l'ouvriront pas forcément, l'adhésion doit être une démarche simple et instantanée, ce qui doit être reporté n'est jamais bon !

Pour la BNP : c'est trop cher, d'autant qu'il demandent déjà de payer pour percevoir les prélèvements mensuels.

Pour STRIPE : on oublie, on n'a pas assez d'éléments.

Pour WIRECARD : à quoi correspond le dépôt de garantie ? qu'est ce qui le justifie ?

Claude : je crois que c'est pour se garantir d'un défaut de paiement ou d'une demande de remboursement du client, c'est une hypothèse de e-commerce

Annie : Sur la notion de restitution de garantie : ça va être compliqué à suivre car il faut vérifier que les sommes restituées correspondent bien aux abonnements perçus en sachant que le montant du dépôt varie en fonction de la cotisation ($75 \text{ €} = 3,75 - 62 \text{ €} = 3,25 - 57 \text{ €} = 2,85 \text{ €} - 50 \text{ €} = 2,50$). C'est une double comptabilité voire une triple : 1° - on vérifie que le collègue a payer sa cotisation – 2° on vérifie les commissions (0,25 par transaction et 2 % du montant de la cotisation) et enfin, en troisième lieu et après 180 jours, on vérifie que le dépôt de garantie correspond bien à ce qu'il devrait toujours en étant conscient que ce dépôt varie en fonction de l'indice. C'est une double comptabilité voire une triple, pour moi ça va être une véritable prise de tête. Aura-t-on le détail des restitutions (à quoi ça correspond X dépôt à 3,75 versé à telle date X dépôts à 3,25 versés à telle date)

Claude : c'est wirecard qui envoie une facture chaque semaine détaillant les mouvements. Je peux leur demander de me donner un exemple de facture afin de voir comment cela se présente.

Annie : De plus pour simplifier ou du moins pour ne pas compliquer le travail il faut aussi qu'on sache à quoi correspondent les sommes versées ou plutôt qui a versé telle somme et à quelle date) et cela à chaque transaction. Je ne suis pas sûre que le site Wirecard fasse ce travail à notre place.

Claude : Ça par contre je pense que si : pour moi c'est évident que tu as le nom du titulaire de la carte, la date du paiement et le montant. Je ne vois pas comment cela pourrait en être autrement

Annie : Autre problème : la réactualisation des fichiers s : sur un bulletin d'abonnement on a l'identité et le numéro d'adhérent (ou du moins on devrait l'avoir) les coordonnées professionnelles et personnelles qui peuvent et doivent être réactualisées par l'intéressé au moment de son renouvellement. Là, si je comprends bien le paiement est automatique et donc l'intéressé ne nous renvoie rien !

Claude c'est précisément l'intérêt du renouvellement automatique : ils ne font rien et on continue à prélever, ça va faire des relances en moins

Annie : Ces infos pourraient figurer sur le mail transmis à l'adhérent pour lui dire que son adhésion arrive à terme mais à ce moment là il faut faire des mails individualisés et c'est beaucoup plus long que le publipostage (faire 68 mails personnalisés par mois cela prend du temps....)

Claude : Je ne vois pas cela comme un mail personnalisé mais plus comme 68 fois le même mail : attention votre abonnement arrive à échéance dans un mois etc ...

Annie : Pour moi, il faut garder le courrier à l'adhérent car c'est le seul contact sur avec lui, et surtout ça reste un contact !

D'autre part en ce qui concerne les changements d'indice, si il y a un abonnement quelle sera la procédure à suivre ? comment ne pas imaginer que les intéressés se garderont bien de nous envoyer un courrier uniquement pour nous dire qu'ils doivent payer plus cher !

Claude je pense que c'est déjà le cas avec le support papier car on ne vérifie pas ils disent ce qu'ils veulent

Annie : Pour ma part je pense que l'abonnement est tentant car il assure un renouvellement quasi certain mais la mise en place n'est pas claire et la procédure est plus longue pour le Trésorier.

Quant à moi je ne passerai pas mes journées à faire de la Trésorerie, je trouve que j'y passe déjà beaucoup de temps.

Sophie : concernant Paypal, j'avoue que je ne le ferais pas. A la maison, nous avons eu des soucis avec une tentative frauduleuse, du coup, je suis septique. Après il est certain que le paiement BNP est beaucoup trop élevé. Concernant l'autre système Wirecard, rien à priori ne s'y oppose. Le coût reste modeste malgré tout.

Sur le fait que les collègues ne nous informeront pas d'un changement d'échelon, de toute façon c'est déjà le cas, on le voit lors de renouvellement certains payent moins cher que l'année d'avant. C'est soit on les conserve car ça fait toujours une adhésion en plus, soit on leur fait remarquer au risque qu'ils ne renouvellement plus.

Sur le fait d'une charge supplémentaire de travail, c'est surtout une autre façon de travailler qu'il faut mettre en place. Il faut faire un imprimé type avec la fusion actuelle qui pourra toujours leur être envoyer en leur rappelant le renouvellement automatique.

Natacha : Je pense que le paiement en ligne serait une très bonne chose car moins de formalité pour les adhérents. Mais il faut trouver le moyen le moins onéreux pour le syndicats et le plus fiable pour que les adhérents aient confiance.

J'en profite pour dire bravo à Claude qui a fait un super boulot sur le site et qui continue à le développer de manière très intelligente pour les utilisateurs comme pour le syndicat.

Jean-Jacques : pourquoi pas, c'est un plus sachant qu'il nous faut une sécurité juridique et informatique .

Catherine : Moi j'opterais pour Pay Pal, ça fonctionne bien et c'est très sécurisé... les collègues qui ont des cartes bleus vont hésiter à l'utiliser à mon avis et si elle achète sur internet elles ont souvent un compte paypal, et en créer un c'est pas si compliqué.... ça peut être un bon compromis pour commencer... Et oui j'ai un compte paypal...

Marie Michele : Je suis d'accord avec catherine , j'ai moi aussi un compte PayPal qu'on ouvre en peu de temps et on ne sort plus son chéquier et c'est bien pratique.

Claude : Et bien moi je ne suis pas d'accord . Obliger les collègues à avoir un compte PayPal pour adhérer c'est se tirer une balle dans le pied de plus ce n'est pas une solution gratuite pour nous

On peut obtenir le même résultat sans passer par PayPal . La majorité ne finaliseront pas la vente s'ils doivent créer un compte uniquement pour adhérer

JJ : Pas faux même si un paiement en ligne serait pas mal. Pour ma part c est exactement ce qui s est passé je voulais acheter un truc sur internet et il fallait ouvrir un compte paypal. Du coup j ai renoncé. En outre nous avons eu -a la maison- un souci avec paypal. Un faux site paypal et il nous avait fallu déposer plainte. Plainte qui n a pas abouti d ailleurs....mais que fait la police....

Natacha : Je suis d'accord avec Claude. Même si le compte paypal est quelque chose de répandu et que beaucoup en on, ceux qui n'en ont pas vont renoncer à adhérer.

En plus, le coût n'est pas négligeable...

Annie : **Quelques petites observations complémentaires suite aux réponses de Sophie,** c'est une nouvelle méthode de travail et je crois n'avoir jamais été opposée au travail par informatique mais pour moi il est certain que c'est d'avantage de travail, je consacre 2 à 3 heures par jour à m'occuper de la Trésorerie, je vous rappelle qu'étant en congé pré retraite puisque je liquide mon compte épargne temps, le syndicat me donne actuellement une journée par semaine de décharge mais qu'à partir du mois de juin je serai en retraite et n'ai pas l'intention de faire du mi-temps pour le syndicat. Je veux bien rendre service mais il y a quand même des limites que j'entends ne pas dépasser ! en ce qui concerne la création d'un imprimé type avec fusion moi je ne sais pas faire. Je maintiens que le système proposé oblige à faire des vérifications de paiement qui rajoutent du travail et prennent du temps. En outre, je vous rappelle que nous sommes tenus à un devoir de confidentialité et faire prélever des cotisation syndicales par un organisme qui est quand même privé et dont on n'a aucune garantie de confidentialité me paraît dangereux et contestable par nos adhérents voire par les autres syndicats si ils viennent à le savoir, A une certaine époque, la CGT n'avait pas hésité à dénoncer le fait que nous étions en infraction par le seul fait de détenir des lises d'adhérents que nous utilisions sur nos messageries personnelles qu'elle appelait fichiers sans autorisation de la CNIL

Claude : sur la confidentialité je rappelle que j'ai indiqué dans ma présentation que wirecard est agréé par la banque de france et que j'ai été sur le site de la banque de France afin de vérifier l'information, paypal je n'ai pas vérifié car cela me paraît évident tout comme la BNP.

II - Les ASA

Isabelle indique que suite à sa rencontre avec UNSA et en discutant sur les ASA et les DAS, il lui a été soufflé que de mettre les délégués en jours d'absence fixe permettait une marge de manœuvre.

Isabelle a fait le calcul et en effet ce sont près de 140 jours qui ont été dégagés.

En réalité les temps de préparation, de trajet et de compte rendu sont imputés sur les décharges, alors même qu'ils sont dus à l'agent

De même les congés d'été sont imputés sur la décharge alors que chaque agent a le droit en moyenne à 8 semaines de congés à minima.

Donc ce nouveau système se mettra en place à partir de Mars.

Chaque délégué aura la notification de ces droits jusqu'à fin juin. Sont omis pour ceux qui ne le savent pas les congés d'avril. Il est hors de question de mettre d'office les deux semaines. Le syndicat n'est pas là pour cela.

Isabelle fera en Mai le tableau pour juillet et août, chacun prenant des vacances

Et fin juin pour septembre à décembre.

Le tableau figure en pièce jointe dans ce mail

Isabelle transmettra dès jeudi à l'ensemble des délégués afin qu'ils vérifient leur jour et fera le 9 février pour chacun les jours asa pour l'administration

La bonne nouvelle est qu'avec la marge dégagée ainsi

Isabelle peut passer Hélène à 100 % sur Paris. Elle est tout à fait d'accord. Elle a été franche sur sa volonté et un éventuel départ en 2017. Il est éventuel et tout ce qui est fait est fait.

Il reste l'arrivée d'Emmanuelle sur Grenoble en juin donc pas de souci. Isabelle précise avoir eu des échanges avec elle, j'avoue Philippe qu'elle a commencé à me dire qu'elle ne lisait pas ses mails pendant les vacances et après 17h moui... on verra à la mise en place. Je pense qu'elle pêche peut être par jeunisme..

Phil : aïe ... ça commence mal ...

Isabelle joint à toutes fins utiles le tableau réalisé afin que chacun en prenne connaissance. Il sera annexé au PV du bureau.

Annie : En ce qui concerne la prise en charge des jours de congés, c'est vrai que chez nous par exemple le greffier en chef considérait que nos congés étaient calculés sur la base de notre temps de travail administratif, le reste étant imputé sur le temps syndical (exemple une semaine de congé : si 20 % de décharge syndicale = 4 jours de congé administratif et un jour de congé syndical, j'imagine que ce n'est pas propre à notre juridiction donc il va falloir faire attention et dire aux collègues d'être très claire sur la nouvelle pratique auprès de leur chef de greffe sinon ils seront perdants.)

Marie Michele: sur la prise en charge des congés, j'avoue qu'étant à 100 %, cela change t'il les choses nous! Si c'est positif, je ne vois pas d'inconvénients!

Catherine : L'idée est bonne , c'est vrai qu'ici mon chef me fout la paix et que quand je suis en congés sauf si je prends en début un jour de décharge , je pose 5 jours et non 4...

Mais pour février je poserai que deux jours car dans ma semaine de congés j'ai deux jours de réunion à Paris...

Natacha : Je suis d'accord avec le nouveau fonctionnement en ASA. Je pense aussi qu'il faudra être vigilants avec le décompte des congés par les DG et moi la première je vais me méfier...

Jean-Jacques : ça veut dire que la décharge syndicale est décomptée même en période de conge ? et ben.....je voyais pas ça comme ça car après le ministère et les juridictions vont dire : ben vous avez été absent au titre de la décharge et pis aussi vous avez utilisé des jours d'absence pour les reunions ministère.....

Phil : je suis bien sûr pour ce nouveau mode de calcul, mais je crains qu'Isa soit obligée de s'armer de patience avec les délégués qui ne sauront pas à l'avance leurs dates de congés ou qui changeront les dates. Ca risque d'être rock n'roll et de demander une gestion plus compliquée, mais bon, y a que des avantages ! Je n'ai pas trop compris l'histoire du temps de congé syndical et temps de congé administratif soulevé par Annie je crois?!? ... Ca me paraît très nébuleux cette histoire non ? Chez nous, pas de calcul d'apothicaire avec le DG, enfin, quand il accorde les congés bien sûr et qu'il ne me les refuse pas la veille de mon départ en vacances.

Sophie : oui on fonctionne ainsi mais on a pu voir déjà certaines réactions qui me laissent à penser que certains ne posaient jamais des semaines entières. Cela me choque car je trouve que n'importe qui dans une situation difficile à toujours pu en parler à Isa qui a toujours été très large. Je vieillis surement mal mais les permanences à la maison ce n'est pas du temps syndical c'est du temps partiel payé par le syndicat. Après ca nous arrive à tous d'être moins opérationnel mais il faut avoir l'honnêteté de le dire. Alors si c'est pour bosser ce n'est pas choquant mais quand je vois certains comptes-rendus, ca me laisse rêveuse.

De plus, ca permettra aussi de récupérer les jours fériés qui pour l'instant étaient perdus pour nous puisque le décompte se fera mois par mois.

Isabelle indique aussi que cela lui a permis de voir que suivant les DOM-TOM le régime des congés était différent. Qu'il y avait un certain nombre de jours en plus qui tombaient le vendredi, jour de décharge et qui une fois encore se trouvaient imputés au syndicat.

Phil : pas à la Réunion en tout cas, pas de régime différent !

Isabelle indique avoir du saisir la DSJ pour un problème d'application de prise de décharge de Nora. Cette dernière n'a quasiment pas utilisée sa décharge depuis le mois de Septembre.

A priori il y a des tensions à Koné. Quand j'interroge Nora je n'arrive rien à savoir à la lecture de ses mails. Sophie qui est en copie des mails pourra me dire si je me trompe.

C'est extrêmement compliqué de savoir.

En même temps une permanence coute chère au vu du nombre de greffiers.

Isabelle propose que Nora garde Koné et de donner une journée par mois à Helène.

Qu'en pensez-vous ?

Avis du bureau

Annie : Je suis entièrement d'accord pour donner une journée par mois à Hélène, on aura peut-être des informations un peu plus claires sur ce qui se passe là bas.

Marie Michele Je suis aussi d'avis pour une journée à Helène GARCIA sur NOUMEA si elle fait le boulot!

Catherine : Oui pour Hélène

Natacha : je suis tout-à-fait d'accord. On aura peut-être un peu plus d'information.

Phil : oui je suis tout à fait d'accord. Hélène est elle partante ? Sinon, j'ai compris aussi via les messages d'Hélène qu'il se passait des trucs à Koné contre Nora !! Il faut lui demander à Hélène, elle est déjà au parfum semble-t-il !

Sophie : c'est compliqué avec Nora, qui ne dit rien sur sa manière de prendre sa décharge. Suite à son compte rendu, Isa lui a demandé des comptes comme elle n'avait rien fait et en retour, elle lui dit qu'elle ne peut pas que rien n'est fixé. Isa a donc saisi sa GEC de manière « Isa » sauf qu'en réponse la GEC dit qu'elle est tout à fait d'accord et qu'elle a demandé à Nora que les choses soient bien claires pour tout le monde, qu'elle est soit en décharge, soit en juridiction mais qu'hélas c'est Nora qui ne veut pas, qu'elle veut prendre une heure de temps en temps quand elle veut. Forcément, on n'a pas vu le coup venir. Ensuite, Nora a répondu à Isa qu'on ne l'avait pas soutenu. Je me suis permise de lui répondre car si le message envoyé par Isa à sa GEC n'était pas une preuve de soutien, je ne comprends plus rien. Mais grâce à ce nouveau système d'ASA, cela permettra d'avoir Hélène à Nouméa éventuellement Nora à Koné si elle veut toujours car suite à tous ses échanges, elle réfléchit. Au moins si ce système est mis en place, on économisera les déplacements de Nora à Nouméa.

Isabelle indique également que ce sujet sera abordé lors de la rencontre avec le sous directeur le 5 février prochain afin qu'il n'y ait aucune difficulté.

Ida

Ida a dit à Isabelle en novembre/décembre qu'elle ne pouvait assumer pleinement le rôle de représentante SDGF/FO et lui avait demandé de désigner quelqu'un d'autre.

Pendant ses délégations, elle ne pouvait pas faire son travail de RGIA – elle a appris en lisant bien le COJ que son poste étant à profil, elle ne pouvait être déléguée : c'est le message que elle a fait passer lorsqu'elle est revenue au SAR en janvier...

Elle doit rattraper tout le retard et elle a trop de boulot. elle continuera à être adhérente.

Isabelle indique qu'on a deux choix

- 1) Soit on demande à un de nos adhérents sur place David par exemple
- 2) Soit on attend l'arrivée de la collègue que pâquerette nous a proposé

Qu'en pensez vous ?

Natacha : Je serai d'avis de voir dès maintenant avec David car visiblement Ida n'a jamais été très présente. Si David ne veut pas ou ne convient pas, ça nous laissera encore l'option de Pâquerette.

Sophie : Ida vient de démissionner. Cela fait un moment que c'était compliqué. Elle a été déléguée au TGI et l'a mal vécu. Bref, elle nous a envoyé un message nous disant qu'elle avait trop de travail avec celui de RGIA donc du coup, nous n'avons plus personne.

Deux possibilités :

-Soit on nomme David HIRCAU qui est au TGI de Cayenne que JJ et Catherine ont rencontré,

-Soit il y a une collègue que notre Pâquerette nationale a vu à DIJON et qui est prête à reprendre la cour.

Qu'en pensez vous ?

Catherine : David est un ancien gendarme très carré, qui passent bien auprès des collègues... Le seul soucis c'était l'absence de cohésion avec Ida... Moi je pense qu'il peut prendre sa place...

JJ : Pour moi et sous le contrôle de Catherine David Hircau

Philippe : Je suis pour la désignation de David tout de suite et de ne pas attendre l'arrivée de la collègue et candidate de MMM dont on ne sait pas encore si elle va s'acclimater !

Claude : David avait déjà manifesté son envie de prendre des responsabilités je pense qu'il ne faut pas le décourager en nommant une nouvelle venue et lui donner sa chance.

Marie Michele Ma Colleague est guyanaise donc bien acclimater et a déjà été déléguée chez c justice qu'elle a quitté. Car elle est devenue greffier et elle repart le 15 février en Guyanne.

Annie : Dommage pour Ida mais au moins cela a le mérite d'être clair ! en ce qui concerne son remplacement, il est difficile d'émettre une opinion sans avoir les candidats potentiels, mais je suis toujours pour ménager la chèvre et le chou, à moins que JJ, Catherine ou Marie Michelle aient considéré que leurs candidats potentiels étaient vraiment formidables, je proposerai de mettre David HIRCAU comme délégué car j'imagine qu'il a fait savoir qu'il était intéressé par une telle action ce qui est bien dans la mesure où il connaît les problèmes et ne sera pas surpris et de considérer que la collègue vue par Pâquerette est sa suppléante. Sauf à ce qu'elle ait de réelles qualités de délégué. ou que Daniel HIRCAU ne soit qu'un pis aller.

Marie Michele : En ce qui concerne Marie France Bervin, elle m'a appelé ce matin pour me demander de la voir avant son départ pour remettre son Adhésion, comme la majorité des délégués veulent David j'appellerai demain cette personne pour lui dire qu'il y a déjà qq un sur place et si elle veut être suppléante et selon la réponse je vous tiens au courant

Avis consultatif du bureau sur la globalité

Annie : Moi je suis d'accord pour les propositions faites, Je trouve également qu'Hélène PLACET travaille bien et que la taille de ses juridictions justifie un emps plein même si il n'est que pour un an

Marie Michele je suis d'accord pour HELENE PLACET, car lorsque les personnes sont motivés pour faire du bon boulot, il faut les aider

Natacha : D'accord pour moi aussi. Je suis contente qu'Hélène ait pris ses marques et s'investisse dans le syndicat. Elle est dynamique et sympathique et 100% à Paris c'est nécessaire.

Jean-Jacques : pas d'opposition

Phil : même avis.

Sophie : Hélène est très volontaire et je suis toujours émerveillée par la qualité de ses rapports, son empathie pour les situations difficiles. Il est tout à fait normal de lui proposer un 100 % compte tenu de tout ce qu'elle apporte au syndicat.

Pour Nouméa, ma préférence va bien sur à Hélène qui a toujours su rendre compte et qui il faut bien le reconnaître afin de ne pas poser de difficulté à Nora s'est mise en retrait alors qu'elle a toujours adoré fonctionné pour le syndicat.

III Réalisation de fiche et demande

Lors de la dernière réunion de bureau il a été acté le principe de réaliser des fiches pour les réunions trimestrielles des délégués.

Le premier thème a été l'action sociale.

Isabelle a demandé de réaliser ce canevas à Jean-Jacques.

Isabelle lui demande quand est il en mesure de le produire aux délégués.

Isabelle donne la réalisation des fiches suivantes

Catherine pour le 22 février

Natacha pour le 28 février

En précisant qu'elle ne souhaite pas un copier coller à la virgule près de ce qu'il y a sur internet. Il y a au minimum

Marie Michele : c'est sur qu'il faut vérifier s'il n'y a pas des nouveautés sur le sujet!

Catherine : pas de soucis pour moi mais sur quel thème la fiche ???

Je profite de la réunion de bureau pour avancer une idée... Je suis depuis peu au CNAS, dont j'épluche les actions ainsi que ce de la fondation d'Aguesseau... Je me rends compte que pour toutes les aides le revenu plafond est extrêmement faible, et qu'à moins d'être seul avec des enfants, un greffier est quasiment tout le temps exclu du système d'aide (étudiante, aide aux licences sportives...). Vous en pensez quoi ?

Natacha : pas de soucis. Il me semble que c'était sur la fondation d'Aguesseau si je ne me trompe pas. Catherine, si tu as des éléments, on peut voir ensemble ?

Jean-Jacques : s'agissant de fiche pour les délégués sur l'action sociale pas de souci je vais essayer de la livrer pour fin février début mars pour relecture et accord sachant qu'une synthèse va être difficile car il y a beaucoup à dire. Cette fiche pourrait elle être sur le site en mode accès privé pour les délégués ?

Isabelle : Ok pour la fiche mais ce n'est pas possible pour fin février

J'ai demandé aux délégués de tenir des réunions avant la fin du premier trimestre

Relecture début mars c'est trop long pour moi

Si tu ne peux pas ce n'est pas un souci

Mais pour moi c'est 22 février dernier cara

Phil : Ma fiche "rachat d'études" est faite. Je te l'ai envoyée Isa. Je dois toujours par ailleurs remettre à jour ma fiche sur les mutations outremer car je voudrais mettre un paragraphe sur les mutations des originaires des îles en métropole. Je pense faire cette MAJ pour la prochaine CAP de mutations.

Sophie : je pense que les fiches sont la priorité notamment compte tenu des demandes que nous avons faites aux délégués de faire des réunions ; J'ai eu une demande de Cédric qui justement m'interpeller sur ces fiches qu'on devait leur donner.

IV Point sur le site

Isabelle laisse la parole à Claude sur le nombre de connexion, les délégués qui ne se sont pas encore connectés ou non ?

Les soucis pratiques etc...

La fréquentation

Claude :

Le 27 janvier, reprenant une idée lancée par Jean Jacques, isabelle a demandé aux délégués une diffusion à tous, tronquée dans laquelle apparaît seulement le début du CR c'est un teaser afin de renvoyer vers le site avec l'indication claire que l'accès est à faire par firefox car définitivement il faut oublier internet explorer IE faute de mise à jour sur site. Je ne sais pas si la diffusion a été suivie par les délégués car je n'ai pas vu passer les réponses mais je devrai en voir l'effet sur le mois de février.

J'en suis à 81 membres à ce jour c'est à dire des personnes qui ont la qualité d'adhérent et qui ont demandé à avoir accès à la rubrique des adhérents

J'ai 40 personnes qui ont été bloquées : elles demandent un accès membre sans être adhérent.

Concernant le référencement du site : nous sommes premiers ! en tapant syndicat et greffiers sur google nous éclipsons enfin la cgt. Le vieux site apparaît toujours en premier par contre et j'ai eu la surprise la semaine dernière de voir qu'une collègue en utilisait encore la vieille adresse mail i.besnier.houben@lesgreffiers.com... **je pense qu'il faudrait y mettre un lien vers le nouveau site.**

Concernant les statistiques

Le 28 janvier on a eu un pic de connexion de 137 utilisateurs donc je pense que l'effet diffusion a marché ...

Les pages vues par les visiteurs correspondent aux mises en lignes et aux centres d'intérêts des collègues : les actus, les choix des postes, les cap et la rémunération.

7984 pages vues

1137 utilisateurs au cours du mois de janvier

plus de 2000 sessions et sur la même période on a eu un taux de nouveaux visiteurs de 50% : en d'autres termes les visiteurs du mois de décembre sont revenus en janvier et on a eu autant de nouveaux visiteurs, effet boule de neige. tout cela est donc très positif ...

sur la boîte de dialogue on en est à 14 messages, c'est pas mal au vu de la jeunesse du site et je pense que cela sera amené à se développer. La difficulté que j'ai avec celle ci c'est que je ne reçois pas dans ma boîte mail la copie du message s'il est envoyé à un délégué via sa fiche. J'ai seulement une mention sur le tableau de bord du site et cela demande une certaine vigilance de ma part. Le mail arrive dans celle d'isa en copie. Afin d'être certaine qu'une réponse a été apportée par le délégué j'ai pris l'habitude d'envoyer un mail à isabelle pour lui demander si c'est ok pour la réponse car je pense qu'il faut absolument éviter que le mail reste sans réponse cela donne l'impression d'un site qui n'est pas suivi et cela donne envie de passer à la concurrence.

Concernant les délégués :

Certains ont des difficultés j'ai Nadine, mais c'est sans importance vu qu'elle mute, il n'y a aucun enjeu . en vérifiant les membres j'ai vu que fabienne chadel et Ida Zaida ne s'étaient jamais enregistrées.. je vais les contacter pour leur proposer mon aide. Joëlle m'a dit que ça allait mais j'ai des doutes vu que j'ai les connexions par utilisateur. Avec Marie Michèle on va faire ça ensemble au calme puisqu'on va avoir l'occasion de partir à Dijon et Besançon toutes les deux, surtout que je lui ai fait son petit dossier spécial eng. Il faut dire que quand on a l'habitude de passer par le navigateur par défaut c'est un gros changement de se mettre à utiliser une icône sur laquelle on avait jamais cliqué jusqu'ici. Il faut du temps pour changer les habitudes de travail.

J'ai aussi remarqué que comme ils ont l'habitude d'être assistés et d'avoir tout dans la boîte mail ils ont pris l'habitude de demander les fichiers au lieu d'aller se servir alors j'ai pris le parti de les renvoyer sur le site eux aussi : j'ai fait des ajouts dans leur rubrique en leur disant d'aller télécharger dans leur rubrique les nouveaux documents, et pour les demandes par mails j'envoie un lien vers la page du site qui correspond.

Sur la rubrique outre mer je n'ai pas eu de nouvelles de nos délégués mais je suis à leur disposition quand ils voudront s'y mettre, c'est une bonne idée, elle ajoute de la valeur au site et donnera une bonne image du sdgf fo , il faut le temps de la réflexion.

Sur la page Facebook : j'ai commencé le 12 janvier. je m'en sers pour renvoyer vers le site. J'y ai ajouté un bouton « nous contacter » sur la bannière il renvoie vers le site en un clic. Sans surprise c'est avec nos élèves de l'eng qu'on a le plus de succès ! 36 vues pour le post sur le choix des postes pour lequel j'ai créé une page dédiée sur le site. Déjà 30 likes en deux semaines, c'est pas si mal. Facebook aussi est livré avec un outil statistique et c'est appréciable. Je m'en sers aussi pour suivre une jeune bloggeuse greffière de fraîche date, j'ai l'impression qu'elle est à Nanterre affaire à suivre ...

Annie : En ce qui concerne le site, il est vraiment très bien, la boîte à outils est parfaite, je ne l'avais pas encore trouvé jusqu'à cette semaine mais c'est parce que j'avais mal cherché, maintenant c'est fait donc c'est super !

Claude est-ce que tu peux faire un rajout sur le bulletin d'adhésion – prévoir une ligne pour le numéro d'adhérent, il y a des collègues qui utilisent ce bulletin pour renouveler et ça me rend vraiment service de savoir qu'ils renouvellent.

Claude : oui Annie mais est ce que le numéro d'adhérent ils l'ont avec eux ? Personnellement je ne le connais pas ... je ne crois pas l'avoir jamais indiqué. Je penchais pour une case à cocher : renouvellement ou 1ere adhésion

Annie : en ce qui me concerne une case renouvellement ou adhésion me convient. Le numéro d'adhérent apparaissait lorsque les adhérents utilisaient le bulletin qui leur était envoyé lors d'un appel à renouvellement de cotisation mais ce numéro ne 'est pas indispensable, je peux le retrouver.

Marie Michele reste toujours ce soucis que des personnes vont encore sur l'ancien site et me font la réflexion suivante “ est ce que nous avons abandonné le site, ou encore est ce que nous n'avons pas fusionner avec un autre syndicat categoriel, ect, car pour eux la diffusion du nouveau syndicat n'apparaît pas partout ou n'est pas évident!

Je préconise que tous les délégués mettent bien dans leur signature le nouveau site comme Claude l'a fait la dernière fois lors des diffusions car il y a encore des signatures qui portent l'adresse mail de : greffiers.com

Jean-Jacques : sur la signature effectivement . je tiens encore une fois à remercier Claude et son “aide” pour le travail – franchement- car quand on regarde le site je crois qu'on peut être fier.

V) Saisine de la cada

Isabelle rappelle qu'elle a demandé à natacha de saisir les cours d'appels ou nous n'avons pas de poste en CT afin d'avoir les PV et au final de réaliser un journal en fin d'année sur ce sujet là.

Isabelle souhaite qu'il soit indiqué dans le PV par Natacha

1. Les dates de demande

Les demandes initiales ont été faites le 7 décembre 2015.

2. Les dates de réponses

Je n'ai pas retrouvé toutes les dates car certains m'ont été transmis par les délégués, d'autres par Isabelle et d'autres par las Cour.

Agen : reçu le 14 décembre

Amiens : refus du 6 janvier

Angers : reçu

Orléans : reçu le 29 janvier

Basse-Terre, Bastia, Bordeaux et Dijon : les PV sont en cours de rédaction ou de signature et me seront transmis quand ils seront prêts

Bourges, Caen, Cayenne, Chambéry, Douai, Limoges, St Denis, Papeete, Paris, Pau , Rennes, Versailles : Transmis par Isabelle ou les délégués

Fort-de-France : le PV sera transmis après son approbation au CT suivant (le 9 mai)

Grenoble : en ligne sur l'intranet

Aix, Lyon, Nîmes, Nouméa, Riom : pas de réponse

Metz : refus du 28 décembre

Montpellier : reçu le 21 janvier

Nancy :reçu le 18 janvier

Poitiers : reçu le 13 janvier

Reims : reçu le 28 janvier

Toulouse : reçu le 16 décembre

3. Les dates de relances

Les relances ont été faites les 20 décembre, 9 janvier, 13 janvier, 20 janvier et 29 janvier.

Isabelle souhaite qu'il soit indiqué dans le PV par Sophie

1. Les dates d'envoi des LRAR à la CADA
2. Les dates d'accusé de réception

Sophie : suite aux réactions négatives de chefs de cour pour Amiens, Besançon et Metz, j'ai adressé à la CADA le 6 janvier pour Amiens et Besançon un courrier mentionnant le refus de nous transmettre les PV et le 18 janvier pour Metz.

J'ai eu les deux accusés réception pour Amiens et Besançon le 12 Janvier et j'attends celui de Metz.

Hier j'ai reçu un mail de la CADA nous informant que l'examen de notre demande est prévu pour le 18 février.

VI) Sur le local des Batignoles

Isabelle indique qu'au départ elle a eu du mal à savoir ce qui a été fait ou non par le passé par Mylène.

A ce jour une saisine a été réalisée par Sophie suite à l'interpellation de Claude et d'Helene.

Sans réponse

Au CTSJ du 21 Janvier le sujet a été réevoqué

Relance de Sophie de son précédent mail

La réponse est c'est en discussion. Nous avons un local

Marie Michele : Ce serait une bonne chose!

Catherine :sur l'accès au local FO du millénaire ? Je voudrais savoir si j'ai le droit de mettre une affiche du syndicat sans déclencher une guerre atomique, car on ne voit que FO de l'extérieur ?

Natacha : C'est une très bonne nouvelle !!

Sophie : concernant le local des Batignolles, la directrice nous a répondu ceci :

« Je vous confirme que votre demande est bien enregistrée et que les réflexions sont toujours en cours.

Votre situation est particulière en ce sens que vous disposez de locaux pour votre organisation syndicale nationale, mis à disposition par la cour d'appel de Paris. C'est donc sur ce point qu'il y a des échanges avec monsieur le secrétaire général.

Vous ne disposez pas actuellement de locaux attribués dans l'enceinte du tribunal de grande instance de Paris, c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas été associés aux réflexions sur ce sujet pour le bâtiment en construction.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous dans les meilleurs délais sur l'un et l'autre point. »

Suite à ce message, j'ai préparé un courrier à Isa pour saisine du secrétaire général.

Réunions à venir :

- **10 février : réunion sur les TC spécialisés (Marie Michèle et Catherine)**
- **11 Février : projets d'arrêtés des règlements types des assemblées générales (Sophie et Catherine) et CTSJ (Sophie et Isa)**
- **16 Février : rendez vous directrice et sous directeur (Isa et Claude)**
- **18 Février : journée statutaire Dijon (Marie Michèle et Claude)**
- **2, 3 et 4 mars : CAP recours évaluation**
- **7 Mars : formation nouveaux chefs de cours (Sophie)**
- **9 et 10 Mars CPE et CTSJ (Sophie, Isa et ??), à 16 h 30 rendez vous PP et PG Paris (Sophie, Isa)**
- **16 mars : réunion de bureau**